



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LOW**

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le jeudi 25 janvier 2018 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lucie Cousineau, Joanne Mayer et Maureen Rice- et les conseillers Roch Courville, Ghyslain Robert et Luc Thivierge.

Étant également présente : la secrétaire-trésorière adjointe, Hélène Desjardins et l'adjointe administrative, Sylvia Levett.

Étant absente : la directrice générale, Franceska Gnarowski

**1) OUVERTURE**

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par la mairesse, Madame Carole Robert en déclarant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil.

**2) ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour porte exclusivement sur une autorisation aux membres du conseil pour visiter et évaluer l'état des installations, infrastructures et les équipements de la municipalité de Low ainsi qu'une autorisation pour les membres du comité administratif de consulter un aviseur légal en droit du travail.

**(3) AUTORISATION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE VISITER LES  
INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que les élus sont responsables d'apporter les recommandations d'achats, les réparations futures et/ou rénovations sur les infrastructures ainsi que sur les équipements appartenant à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que pour exercer leur mandat, il est nécessaire que les membres puissent avoir accès aux bâtiments et lieux dans lesquelles sont entreposés les équipements municipaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU** que le conseil autorise ses membres à un accès aux infrastructures suivantes garage municipal, station de pompage (Fieldville, Low et Venosta), 400 Route 105, Bureau municipal, Centre communautaire de Venosta, Caserne et autres durant les heures d'ouverture :

Avec un avis de 24 heures ou selon la disponibilité de l'employé;  
Que les visites doivent se faire accompagner d'un employé

**ET** il est attendu que lors des visites les élus respectent les consignes de santé et sécurité au travail.

**PROPOSÉ PAR** le conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ PAR** la conseillère Joanne Mayer  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**(4) AUTORISATION POUR LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE  
CONSULTER UN AVISEUR LÉGAL EN DROIT DU TRAVAIL**

Reporté à une séance ultérieure.

**(5) CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST RÉSOLU QUE** la réunion se termine à 19h30.

**PROPOSÉ PAR** la conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ PAR** la conseillère Lucie Cousineau  
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

15-01-2018

16-01-2018

17-01-2018

2018-006



No de résolution  
ou annotation

*Carole Robert*

Mairesse

*Païre Lignon*

Directrice générale/secrétaire-trésorière

*Mme Enawuski en maladie*

« Je, Carole Robert, Mairesse, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens  
de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »